

## **Sur le projet routier Kita – Saraya - Kédougou: Pour une analyse de la complémentarité de la démarche méthodologique dans le processus d'évaluation environnementale au Mali et au Sénégal**

Seydou KEITA, Secrétaire Exécutif Permanent, Association Malienne pour les Études d'Impacts sur l'Environnement (AMEIE) (Mali)

### **Résumé :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme communautaire de développement des infrastructures routières des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Mali et le Sénégal se sont engagés à réaliser les travaux de construction et de bitumage de la route transfrontalière Kita-Saraya-Kédougou ainsi que la mise en place des mesures de facilitation du transport et du transit routiers entre les deux pays.

D'une longueur totale d'environ 371 Km, ce projet vise à renforcer l'intégration économique, le désenclavement des pays de l'hinterland et la coopération sous-régionale dans la zone UEMOA.

Sur le plan environnemental, ce projet routier est classé dans la catégorie des infrastructures assujetties à une EIE, compte tenu de sa localisation, son envergure et les impacts potentiels qu'il pourrait engendrer sur le milieu physique et humain. Aussi, conformément aux exigences législatives du Mali, du Sénégal et des bailleurs de fonds, une évaluation environnementale et sociale a été réalisée sur l'ensemble du tronçon routier en 2005.

Sur le plan législatif, du fait que le projet routier Kita-Saraya-Kédougou concerne deux pays qui ont parfois des législations et des institutions diversifiées, il convient de noter que le processus d'évaluation environnementale de ce projet a fait intervenir plusieurs approches méthodologiques et différents instruments juridiques en vigueur dans chacun des deux pays, mais aussi des conventions internationales relatives à la préservation de l'environnement auxquelles le Mali et le Sénégal ont adhéré.

Sur la base d'une expérience acquise sur ce projet transfrontalier, nous nous proposons de faire une analyse synthétique qui mettra à jour la complémentarité de la démarche méthodologique et des instruments juridiques qui ont caractérisé le processus d'évaluation environnementale sur l'ensemble du programme routier au Mali et au Sénégal.

À ce titre, nous nous focaliserons particulièrement sur l'adaptation de la démarche méthodologique, en ce qui concerne :

- le processus de validation des TDRs auprès des services chargés des EIE au Mali et au Sénégal ;
- le processus d'organisation et de réalisation de la consultation publique dans les deux pays;
- le processus décisionnel pour valider le rapport d'évaluation environnementale par les administrations concernées au Mali et au Sénégal.

Les débats qui suivront cette communication devront permettre de faire ressortir la pertinence des instruments juridiques et législatifs pour l'adaptation de la démarche méthodologique dans le processus de l'évaluation environnementale et leur applicabilité dans un contexte transfrontalier.

Mots-clés : Programme routier Kita-Saraya-Kédougou, politiques de sauvegarde, UEMOA, NEPAD, BAD, Évaluation Environnementale, Plan de Gestion Environnementale et Sociale, consultation publique, mesures d'atténuation, zone d'influence directe, conventions internationales, normes, Réserve de la Biosphère du Bafing, Parc National du Niokolo Koba, zone d'intérêt cynégétique, zone d'influence directe.